

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Mai

RETOUR A LA SAGESSE

Il est difficile de prévoir le retentissement qu'aura le discours prononcé, lundi dernier, à Melun, par M. Léon Bourgeois. Aujourd'hui, les actes diffèrent tant des paroles, qu'on n'attache plus grande importance à ces actes d'éloquence d'après dîner.

M. Bourgeois a fait montre pourtant d'originalité : maintenant qu'il n'est plus président du conseil, il exhibe un programme de gouvernement ! Que n'en a-t-il fait l'application, il y a quelques mois ? Rousseau avait l'esprit de l'escalier, M. Bourgeois aurait-il la politique de l'escalier ?

Le programme de M. Léon Bourgeois est à peu près irréalisable, mais il est court. Il consiste en ceci : réforme de l'impôt, par l'impôt général sur le revenu ; et révision de la Constitution, par un bon coup de trique sur le dos du Sénat.

Depuis la consultation Sarrien et le vote des Conseils généraux, on ne risque pas grand chose à demander l'impôt sur le revenu, on sait bien qu'on ne l'aura pas. La fameuse majorité de 48 voix, dont 11 du ministère et deux douzaines qui ont obéi à « la peur de ne pas paraître assez avancés », aurait bien de la peine à se retrouver. Le pays veut bien une meilleure répartition de l'impôt, mais il n'acceptera jamais ni la taxation, ni la déclaration, ces deux piliers de l'impôt sur le revenu.

Quant à la révision de la Constitution, au début de son ministère, par excès d'opportunité, M. Léon Bourgeois l'a rejeté. Il n'a pas osé, non plus, la demander lors de son conflit avec le Sénat. Il a beau jeu à la réclamer maintenant qu'il n'est plus que simple député, mais les électeurs ne se trompent pas dans l'appréciation de sa tactique. Ils appellent cela des malices cousues de fil blanc, et n'y voient rien autre que ce qui est, c'est-à-dire, un piège tendu au ministère Méline. Piège peu redoutable, en vérité.

La seule chose qui nous paraisse devoir être retenue de ce discours de Melun, est la répudiation tardive que M. Bourgeois a faite du collectivisme. Mais la même interrogation se pose toujours. Pourquoi M. Bourgeois n'a-t-il pas coupé les amarres quand il était ministre ? C'est donc qu'il lui plaisait de gouverner avec ces ennemis-nés de l'ordre et de la propriété ? Fâcheuse compromission dont le poids pèsera longtemps à ses épaules d'homme politique !

M. Bourgeois, en résumé, a fait risette aux modérés, qui n'ont pas pour s'effrayer du titre dont il a baptisé son nouveau parti : le parti progressiste démocratique. Le *Figaro* aussi est progressiste démocratique, et il y a loin encore du modérantisme du *Figaro* à celui de M. Bourgeois.

Mais il est des partis qui ne peuvent se constituer qu'en empruntant des éléments aux partis voisins. Constatons seulement qu'il y a moins de péril à emprunter ces éléments aux républicains de gouvernement qu'aux collectivistes, et réjouissons-nous du retour à la sagesse de M. Léon Bourgeois.

J. QUERCYTAÏN.

NICOLAS II ET L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

C'est seulement le 26 mai, jour du couronnement, que s'est ouvert, à vrai dire, le règne du tsar Nicolas II. Il est de tradition, en Russie, que le souverain s'inspire, jusqu'à la cérémonie du sacre, des principes de son prédécesseur. L'empereur n'est réellement empereur que du moment où il a fait son entrée solennelle dans les innombrables cathédrales de Moscou. Nicolas II ne l'est lui-même qu'à dater de mardi. Il s'est borné, pendant les mois écoulés, à perpétuer, au dedans et au dehors, les maximes de son père. Nous allons apprendre maintenant s'il entend reconnaître à ses sujets une plus grande somme de liberté et conserver sa fidélité au système d'alliances expressé-

ment notifié par les fêtes de Cronstadt, de Toulon, de Paris, et par tant de manifestations ultérieures.

Disons tout de suite que sur le premier point seul, des doutes peuvent subsister. Dans la longue série des monarques moscovites, on relève des tendances diverses, contradictoires mêmes. Les uns, comme Nicolas I^{er}, se sont affirmés défenseurs inflexibles du vieux régime autocratique et féodal implanté sur le sol russe par des siècles d'histoire. Les autres, comme Alexandre II, ont marché résolument au progrès, brisant les obstacles, sacrifiant des pans entiers du passé aux idées modernes. L'abolition du servage, par la volonté de ce dernier prince, restera l'un des plus glorieux titres de la dynastie des Romanof. C'est entre ces deux traditions que Nicolas II doit choisir aujourd'hui : les traits déjà connus de sa vie, les sentiments qu'il a marqués, les rumeurs qui circulent, tout fait espérer qu'il se prononcera pour le libéralisme.

La politique extérieure du jeune Tsar ne laisse, elle, place à aucune hésitation, car elle ne s'est jamais enveloppée d'ambiguïté. Nicolas II sera, à cet égard, le fidèle héritier de son père. Dès sa jeunesse, il a attesté, par des actes significatifs, son affection pour la France, son antipathie pour l'Allemagne, qui essayait, vainement d'ailleurs, de pousser au-delà de la Vistule son influence, ses usages et même sa langue. Au lendemain de la mort d'Alexandre II, le prince héritier, devenu empereur, a voulu que son premier télégramme fût pour le Président de la République française.

Et depuis, avec ce tact exquis, avec ce doigté parfait des circonstances, qui caractérisaient déjà le monarque défunt, il a saisi toutes les occasions pour nous renouveler ses témoignages d'amitié.

C'est cette fixité même dans les attitudes, c'est ce perpétuel échange de gages, qui ont donné à l'entente, — à l'alliance franco-russe, — un prestige si considérable dans les affaires européennes. Nouée pour consolider la paix, elle s'est toujours montrée

pacifique. On ne saurait lui reprocher un seul acte qui ait mis un instant en péril les relations des puissances ou jeté un trouble dans les esprits. Son intervention, qui s'est produite à diverses reprises, en Orient, en Extrême-Orient, ailleurs encore, n'a jamais dépouillé cet esprit de mesure, de pondération, que certains adversaires consentent maintenant à lui reconnaître. Elle a toujours servi la cause et les doctrines de ceux qui, dans les litiges internationaux, condamnent le recours à la force armée.

Qui sait si, en présence d'une France et d'une Russie isolées, disjointes l'une de l'autre, l'Allemagne n'eût pas, une fois de plus, brandi l'épée, et si d'autres puissances, depuis assagies par la défaite ou par une conscience plus nette de leurs intérêts, n'auraient pas risqué une attaque pour conjurer les atteintes du temps, ce grand destructeur des pactes offensifs ? N'est-il pas évident que notre accord avec le gouvernement de Pétersbourg gêne la Grande-Bretagne, paralyse ses desseins d'expansion brutale, la contraint à des recrudescences réitérées et périodiques ? Contestera-t-on que, sans le veto interjeté par notre diplomatie et par la diplomatie moscovite, l'intégrité de l'empire ottoman eût été menacée par le fameux Comité anglo-arménien, et que la Chine eût été dépecée par le Japon et par l'Angleterre ? Il n'est pas une page de l'histoire des cinq dernières années où l'entente franco-russe ne se soit exercée dans le sens de l'apaisement, du *statu quo* territorial, c'est-à-dire de l'humanité.

La carrière n'est pas close : cette semaine est un cycle de fêtes pour la Russie, et la France toute entière envoie au peuple ami son salut fraternel, mais demain des problèmes pressants solliciteront encore l'attention des deux gouvernements. Cette trêve de solennités n'est qu'une sorte de veillée des armes avant l'action, pacifique au reste, que nous devons poursuivre sans relâche.

La question d'Egypte fermente dans sa phase critique. Il n'est plus permis de la livrer à elle-même par scepticisme ou par né-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 15

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

VIII

La maison Mollien

À côté des bâtiments de l'usine, un peu en renfoncement, la façade légèrement noircie par la fumée incessante des hautes cheminées, s'élevait une maison à deux étages, d'extérieur confortable.

C'était l'hôtel du constructeur.

Une grille élégante en fer forgé, en défendait l'entrée, une porte ménagée dans le mur de séparation le mettait en communication avec les cours de l'usine.

À cette heure, dans les ateliers, l'activité était effrayante, et dans cet air d'un des Vulcains les plus renommés de notre époque, l'étranger reculait dès le premier pas, assourdi, aveuglé, étouffé.

Dans le bâtiment du milieu, un immense hall où étaient installées les forges, M. Mollien causait familièrement avec un de ses contremaîtres.

L'ingénieur, un homme d'une soixantaine d'années à peu près, d'aspect robuste, la mine sympathique, la démarche solide, conversait en marchant, promenant autour de lui l'œil exercé du maître, jetant à chaque pas, au milieu du bruit, un ordre ou une observation que les

ouvriers semblaient accueillir avec plaisir.

Le patron, chose assez rare à présent, était adoré de ses hommes, qui tous se seraient dévoués corps et biens pour lui et Mlle Louise, sa fille, la fée bienfaitrice des ateliers, la protectrice vigilante et zélée des ouvriers malades ou dans la gêne.

Tout le long du hall, une cinquantaine de forges, toutes en activité, étaient installées complètement, sans provisoire indiquant des hauts et des bas dans l'industrie de la maison.

Une odeur âcre, une de ces odeurs qui vous prennent à la gorge et vous secouent dans une brusque et irrésistible toux, se dégageait des tas de coke et de charbon enflammés qui s'activaient sous le rauque halètement des soufflets. À chaque pas, le pied se heurtait à des morceaux de fer rougis au feu et jetés sur le sol pour se refroidir, tandis que les hommes entraînaient en courant au dehors, sur de petits chariots, le combustible use mêlé d'escarbilles.

Des ouvriers nus jusqu'à la ceinture, le tablier de cuir largement étalé devant eux, pour éviter les étincelles et les brûlures, les muscles saillants, les bras tendus, le corps ruisselant de sueur, portaient au bout d'énormes pinces des pièces de fer chauffées à blanc qu'ils plongeaient dans des haquets ou qu'ils présentaient à l'écrasante masse du marteau-pilon qui, d'un petit coup sec, les aplatissait, les allongeait aussi minces qu'un fétu de paille.

Ainsi entrevus, au milieu de la fumée, les traits accentués, durcis, cuits par la flamme des fourneaux, les trois cents ouvriers qui s'agitaient dans l'atelier des forges ressemblaient à une légion de démons.

À l'extrémité de cette galerie s'ouvrait un autre atelier,

moins vaste, mais plus bruyant encore que le premier ; c'était la chaudronnerie.

Sur la toile retentissante, les marteaux tombaient en cadence, faisant une musique assourdissante, éveillant l'idée d'une batterie de tambour.

De cet atelier, le constructeur passa dans la salle des tourneurs, silencieuse, presque calme, troublée seulement par le bruissement perpétuel des courroies de transmission qui mettaient en mouvement les tours.

C'était dans cette salle qu'on forait les tiges d'acier, qu'on polissait les plaques de cuivre si luisantes qui mettaient une tache claire dans la masse sombre des machines d'aujourd'hui.

Puis, comme onze heures sonnaient à l'horloge, de l'usine, M. Mollien rentra dans l'atelier des forges, où les ouvriers, pressés de partir, abandonnaient déjà le travail.

Le patron, près de la porte, regardait défiler tout son personnel devant lui, heureux du regard sympathique et du salut cordial que lui donnaient ses ouvriers au passage.

Il s'arrêta une minute, suivant d'un œil bienveillant ses modestes collaborateurs qui, à peine sortis, se perdaient dans la foule, dévalant de toutes les usines voisines et s'égrenant à tous les coins des rues qui rayonnent sur la chaussée Clignancourt.

Quand la rue fut déserte, retombée au calme plat des heures du déjeuner, il rentra à son tour dans l'usine en murmurant :

— Les braves garçons, si Dubulle était resté là longtemps, ils m'auraient tous abandonné ; il en manque déjà plus d'un à l'appel, il faudra que je les retrouve.

Les ateliers, si animés l'instant d'auparavant, étaient

maintenant mornes, silencieux comme une ruche désertée de ses abeilles.

Seuls, çà et là, quelques gardiens et deux ou trois veilleurs, entretenaient le feu des forges.

M. Mollien jeta un dernier coup d'œil, cherchant les hommes à leurs postes et, satisfait de son inspection, il sortit, ouvrit la porte qui communiquait avec le jardin de son hôtel et pénétra chez lui.

Dans le vestibule il rencontra une femme de chambre, — Marie, demanda-t-il, je n'ai pas vu Mlle Louise à l'usine ce matin ; est-elle sortie ou souffrante ?

— Mademoiselle était en effet légèrement indisposée ce matin, elle s'est levée un peu plus tard que d'habitude et est allée faire ses visites habituelles. Maintenant, elle est dans le cabinet de Monsieur où elle l'attend, je crois.

La domestique s'éloigna et M. Mollien passa dans son cabinet.

Au bruit qu'il fit en entrant, une jeune fille de dix-huit à vingt ans, occupée à lire, se leva et courut à lui pour l'embrasser.

Mais le père la tint une minute éloignée de lui, la tenant au bout de ses bras, la contemplant avec amour.

— Sais-tu, Louison, fit-il en riant, que mon secrétaire devient bien paresseux depuis quelques jours.

Et tout de suite, remarquant le triste sourire qui se jouait sur l'adorable visage de sa fille, l'industriel l'attira à lui, et la serrant sur son cœur, sa bouche sur l'oreille finement ourlée de l'enfant, il murmura :

— Tu ne souffres plus au moins, fillette, dis ?

La jeune fille essaya de rire, cherchant à donner le change à son père et à calmer ses inquiétudes.

— Non, patron, fit-elle rondement, et je vais vous expliquer mon absence.

(A suivre)

gligence. Depuis deux mois, l'histoire a marché. Les événements nous imposent une décision immédiate. Ce n'est plus seulement en face de l'occupation illégitime du Delta que nous nous trouvons aujourd'hui, c'est devant un nouveau débordement des ambitions britanniques sur la région du Haut-Nil. La retraite momentanée des habits rouges vers le Delta ne saurait nous abuser. L'hiver prochain, si l'on n'y met ordre, la campagne du Soudan recommencera. Il n'y a pour l'Europe qu'un seul moyen d'y parer : revendiquer résolument la stricte exécution des traités écrits et des engagements verbaux, c'est-à-dire l'évacuation d'Alexandrie et du Caire.

Le règne de Nicolas II ne pourrait avoir un début plus illustre que ce rétablissement du droit, que ce triomphe de la loyauté internationale sur la flibusterie britannique. L'alliance franco-russe doit entrer enfin dans l'ère des réalisations définitives.

X...

INFORMATIONS

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Le point saillant du voyage du président de la République à Tours, a été la visite à l'hôpital général.

Après avoir interrogé, avec sollicitude les malades civils, le président arrive à l'amphithéâtre où l'attendent le conseil d'administration de l'hôpital, les chefs de service et les sœurs. En termes élevés, il remercie tout le personnel, au nom des pauvres malades, des soins qui leur ont été prodigués. C'est le moment choisi pour la remise solennelle de la croix de la Légion d'honneur à la sœur Chantal. M. Félix Faure fait approcher la sœur et, après avoir rappelé les longs services rendus par elle à Tours, en 1870-71, il lui attache la croix sur sa guimpe, au nom du ministre de la guerre. La sœur Chantal, en proie à une profonde émotion, fait un geste de refus et se déclare indigne de cette distinction.

« Vous n'avez pas le droit de vous jager vous-même, dit doucement M. Félix Faure. Rappelez-vous que l'obéissance est une vertu ; je l'invoque aujourd'hui pour vous faire chevalier de la Légion d'honneur, et comme chevalier, je vous demande la permission de vous donner l'accolade. »

Le président embrasse la sœur qui, cette fois, ne peut retenir ses pleurs. Tous les assistants applaudissent. Le président sort de l'hospice, donnant le bras à la sœur.

Le couronnement du Tsar

Réception de la mission française

Moscou, 24 mai.

La réception de la mission française, qui a eu lieu vendredi, a été entourée d'une certaine solennité.

Trois maîtres des cérémonies sont venus prendre le général de Boisdeffre à l'ambassade de France, avec les voitures de la Cour.

Le cortège se composait ainsi : d'une première voiture, grand coupé de gala à quatre chevaux portant deux maîtres de cérémonies.

Deuxième voiture : grand carrosse doré à six chevaux blancs, portant le général de Boisdeffre seul sur le siège du fond et un maître de cérémonies devant lui.

La troisième voiture de gala du général Boisdeffre suivait à vile, c'est une grande berline à housses à sept places, avec quatre lanternes aux couleurs de France ; le train rouge et or, la caisse bleue, intérieur de satin blanc ; la livrée aux trois couleurs, l'habit rouge et or, le gilet blanc, la calotte bleue, deux valets de pied et un chasseur debout derrière la voiture.

Les quatrième, cinquième et sixième voitures du cortège étaient des voitures de gala à quatre chevaux contenant l'amiral Sallandrouze de Lamornaix, le général Tournier, le général Jeanne-rol, M. Mollard, le colonel Menetrez, le commandant de Saint-Morel, les capitaines Hély d'Oissel, de Labry et Carnot.

Les autres voitures portaient les officiers russes attachés à l'ambassade extraordinaire : le comte Xoutaïsoff, colonel Zonief, Gagarine, le prince Orloff.

La garde du palais au Kremlin a présenté les armes.

Le général de Boisdeffre a été introduit dans le palais, précédé des maîtres de cérémonies ; le grand-maître des cérémonies, le maréchal de la Cour, venus au-devant de l'ambassadeur dans le vestibule, puis le grand maréchal de la Cour se joignent au cortège.

Les gardes à l'intérieur du palais, présentent

les armes sur le passage de l'ambassadeur, devant lequel les portes sont ouvertes à deux battants.

L'ambassadeur a été introduit seul auprès du Tsar et de la Tsarine par le prince Dolgorouki, archi-grand-maître des cérémonies.

Le général de Boisdeffre a reçu des souverains le plus bienveillant accueil.

Après l'audience particulière, le général a été autorisé à présenter les membres de l'ambassade. L'Empereur s'est entretenu de la manière la plus affable successivement avec chacun d'eux.

Le cérémonial suivi au départ a été le même qu'à l'arrivée, et la mission extraordinaire est retournée à l'ambassade dans le même appareil.

Le général de Boisdeffre, après la réception de l'Empereur, à rendu visite au prince Lobanoff, au grand-duc Alexis, au duc de Leuchtenberg.

Les membres de l'ambassade extraordinaire ont déjeuné aujourd'hui à l'ambassade, dont l'organisation intérieure est terminée.

Mme de Montebello a présidé elle-même à cette organisation, qui porte la marque du goût le plus éclairé et le plus fin.

Le général de Boisdeffre donne ce soir son premier dîner militaire suivi de réception, à laquelle assisteront, outre les officiers russes, les officiers français venus à Moscou pour voir les fêtes.

Dans la grande salle qui servira pour le bal est exposée la superbe tapisserie des Gobelins, d'après les cartons de Mazerolles, que le président de la République offre à l'Empereur à l'occasion de son couronnement. Cette tapisserie est intitulée : *la Filleule des Fées*.

Cadavre dans une caisse

On vient de découvrir un crime, qui, par sa mise en scène macabre, rappelle un peu l'affaire Gouffé : dans une caisse déposée à la consigne d'une gare sur la ligne de Paris à Cherbourg, un cadavre a été trouvé, déjà en putréfaction. Les personnes qui l'avaient mis en consigne ont été arrêtées.

Voici, sur ce nouveau crime, les renseignements que nous avons pu nous procurer : le 19 mai, à six heures du soir, un monsieur et une dame se présentent à la consigne de la gare Saint-Lazare, rue d'Amsterdam et déposent un colis qui par sa forme intriguait les employés chargés de l'enregistrer.

C'était une caisse en bois blanc, faite de planches mal rabotées : elle mesurait 1 m. 60 de long sur soixante centimètres de hauteur et quarante-cinq de largeur. Elle présentait à peu près l'aspect d'un cercueil. Un homme d'équipe en fit même la réflexion. Le colis fut rangé et le monsieur qui l'avait apporté prit vivement des mains de l'employé le bulletin que celui-ci lui tendait. Vêtu d'un complet gris, avec par-dessus noir, coiffé d'un chapeau melon, il paraissait nerveux, comme inquiet. Sa compagne lui prit le bras, et tous les deux sortirent de la gare. Ces détails sont revenus depuis à la mémoire des employés qui, sur le moment, n'y avaient attaché aucune importance.

Le lendemain, les deux voyageurs revinrent au bureau de la consigne, présentèrent au guichet leur bulletin, acquittèrent les frais et firent enregistrer leur mystérieux colis, après avoir pris deux billets de seconde classe pour Couville, localité distante de onze kilomètres de Cherbourg. Ils étaient venus au bureau de la consigne à dix heures du matin. Leur train, un omnibus, ne partant qu'à onze heures quarante, ils passèrent leur temps dans un des cafés installés dans les bâtiments qui bordent la rue d'Amsterdam et ne montèrent en voiture que quelques minutes avant l'heure du départ.

A dix heures treize du soir ils arrivaient à Couville. Là de nouveau ils laissèrent leur colis en consigne.

Ce fut ce qui les perdit. Une odeur fétide se dégagait de la caisse. Le chef de gare en fut averti par ses employés et, trouvant d'ailleurs étrange la forme du colis, le fit ouvrir. A peine la dernière planche du couvercle avait-elle cédé que tous les assistants reculèrent : une envolée d'odeur insupportable s'échappait de la caisse dans laquelle on n'apercevait que des chiffons. Ces chiffons furent enlevés, et l'on se trouva devant un cadavre : un jeune homme de vingt-cinq ans environ couché sur le dos, la bouche et les yeux grands ouverts il avait les bras allongés de chaque côté du corps. Les jambes étaient légèrement repliées, la caisse n'offrant pas la longueur suffisante.

Le chef de la gare prévint aussitôt de sa lugubre trouvaille le maire de Couville, et les gendarmes furent appelés dans la gare où ils se tinrent cachés jusqu'à l'arrivée des deux voyageurs. On espérait, en effet, que ceux-ci reviendraient bientôt, comme ils en avaient manifesté l'intention, chercher leur colis. Cette prévision se réalisa.

Après une journée d'absence, ils se présentaient vendredi, à dix heures du matin, et réclamaient la caisse. Ils furent immédiatement arrêtés.

* * *

On connaît maintenant à peu près toute la vérité sur cette étrange affaire.

Le cadavre trouvé dans la caisse en gare de Couville est celui du jeune Emile-Julien Delahaëf, âgé de vingt-quatre ans, demeurant chez son père, rue Ruhmkorff, 25, dont la disparition avait été signalée à la préfecture de police.

M. Delahaëf père, parti avec M. Cochefert, a reconnu à l'hôpital de Couville le cadavre de son fils dont le crâne avait été enfoncé à coups de marteau.

L'assassin, qui avait déclaré d'abord se nommer Castel, mais dont le véritable nom est Joseph Aubert, a fait des aveux complets ainsi que sa maîtresse Marguerite Dubois.

Aubert a déclaré que, s'occupant de la vente de timbres-poste, il était entré en relations avec le jeune Delahaëf, qui possédait de riches collections.

Ayant donné rendez-vous au jeune homme, à son domicile, 194, avenue de Versailles, pour traiter des conditions de l'achat des collections, une discussion s'était élevée et au cours d'une rixe qui se produisit Aubert, en état de légitime défense, s'empara d'une hache et en frappa le malheureux Delahaëf qu'il tua sur le coup.

Affolé du meurtre qu'il venait de commettre, Aubert cacha le cadavre dans un placard et, plus tard, aidé de sa maîtresse il avait placé le corps dans une caisse, afin de l'emporter en province et de l'enfourer dans quelque terrain écarté.

La version donnée par Aubert a été reconnue inexacte, car l'enquête ouverte par le service de la sûreté a démontré que l'assassin avait prémédité son crime avec l'intention bien arrêtée de s'emparer des collections du malheureux Delahaëf. Afin d'agir plus librement, il avait le jour même de l'assassinat, éloigné sa maîtresse en l'envoyant faire diverses courses.

D'ailleurs des preuves accablantes de culpabilité ont été relevées contre le misérable.

L'instruction de cette affaire va se continuer à Paris, le parquet de Cherbourg se trouvant désaisi.

* * *

L'arrestation d'Aubert n'est pas la seule qui ait été opérée.

M. Hamard, sous-chef de la sûreté, a procédé à l'arrestation d'un nommé Bary, employé de commerce, né à Cahors, ainsi qu'à celle de sa femme, née Noémie Dubois, âgée de vingt-deux ans.

La femme Bary est la sœur de la fille Dubois, maîtresse d'Aubert.

Bary et sa femme sont inculpés de complicité dans le crime. Ils habitent, 50, quai de l'Hôtel-de-Ville.

Dans une perquisition faite au domicile de Bary, on a trouvé une lettre d'Aubert donnant rendez-vous ferme à Bary pour le jour du crime.

L'enquête faite à Paris par M. Schlumberger, juge d'instruction, et M. Hamard, sous-chef de la sûreté, sur les faits et gestes des deux inculpés pendant ces derniers jours, a permis de préciser quelques détails intéressants.

Elle aurait d'abord établi que Joseph Aubert est âgé de trente ans, qu'il est né à Bordeaux, où son frère et sa mère habitent encore. Sa maîtresse, avec laquelle il vivait depuis plusieurs années, se nomme Maria-Marguerite Dubois, dite Doumer.

Cherbourg, 25 mai.

Le corps du malheureux Delahaëf a été mis en bière aujourd'hui. Cette bière se compose d'un coffre en zinc, enveloppé d'un second coffre, en chêne. Par suite des formalités à remplir, le corps ne pourra arriver à Paris que mardi.

M. Cochefert, chef de la Sûreté, arrivera en même temps ; les accusés seront ramenés par la gendarmerie de Cherbourg. Le corps, quoique ayant été réclamé par M. Delahaëf père, ne pourra être remis à la famille aussitôt son arrivée à Paris, car, malgré les aveux des inculpés, une seconde confrontation est probable.

Le choléra en Egypte

On télégraphie du Caire : On a constaté 45 décès par le choléra à Alexandrie, 75 au Caire, dont 61 pour le vieux Caire, et 8 dans différentes autres localités.

CHRONIQUE LOCALE

Mort de Mgr Grimardias

Monseigneur Grimardias, évêque de Cahors, est décédé, après une courte maladie, dans la nuit de mardi à mercredi, à 2 heures du matin, au château de Rocamadour.

Monseigneur Grimardias, qui se trouvait en tournée de confirmation, s'étant senti très indisposé, était allé se reposer à Rocamadour.

Son corps va être transporté à Cahors et inhumé dans le caveau-autel de la cathédrale.

Les obsèques solennelles auront lieu mardi, à 10 heures du matin. Elles seront présidées par Son Eminence le cardinal Bourret, évêque de Rodez.

Plusieurs prélats sont attendus.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 23 mai

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. le Maire. M. Rouffi, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

On procède à l'élection des diverses commissions.

MM. Delport et Bousquet sont élus par 24 voix, sur 25 votants, délégués pour la commission administrative de l'hospice.

MM. Périès et Rouffi sont élus par 19 et 17 voix, délégués pour la commission du bureau de bienfaisance.

Commission des finances (25 votants). — Sont élus : MM. Delport, Périès, Relhié, Mazières, Brunies, Guiraudies, Soulié, par 19 et 17 voix.

Commission des travaux publics. — Sont élus : MM. Delpoch, Cagnac, Rouffi, Besse, Parazines, Jubin, Delfour, par 19, 18 et 17 voix.

On procède ensuite à la nomination de la commission de surveillance des octrois.

MM. Guiraudies et Cayla protestent contre la nomination de cette commission en faisant valoir que cette surveillance incombait de droit à MM. le Maire et ses adjoints.

Sont élus : MM. Brunies, Delfour, Jubin, Vincens, Delbru.

M. Jubin déclare ne pouvoir accepter. Le conseil décide alors que la commission de la surveillance des octrois ne sera composée que de quatre membres.

Commission des écoles pour examens de demandes de bourses, etc. — Sont élus : MM. Parazines, Cayla, Périès, Soulié et Rouffi.

M. Cayla refuse de faire partie de cette commission et, comme pour la commission des octrois, le conseil décide que la commission des écoles ne sera composée que de quatre membres.

Les conseillers progressistes se sont abstenus dans ces divers votes.

Le maire dépose ensuite les pièces relatives à la comptabilité communale, du collège de filles, de l'hospice, du bureau de bienfaisance et des fabriques qui ont été renvoyées aux commissions compétentes.

M. Bousquet émet le vœu que le budget soit imprimé et distribué au conseil le plutôt possible.

Les dépenses faites par le maire sur le chapitre des dépenses prévues depuis le 26 février dernier s'élevant à 1,002 fr. 10 sont approuvées par le conseil.

Le Conseil donne un avis favorable aux nommés Tulet et Vignolles, comme soutiens de famille.

Deux demandes de pension en faveur des allégués Cruzel Céleste, et Mignot sont renvoyés à la commission des finances.

M. le Maire donne lecture de la liste des jeunes gens qui demandent à être exonérés de la taxe militaire. Renvoyé à la commission des finances.

Une demande de M. Pinot, pour concession d'eau est renvoyée à la commission.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bergougnoux, par laquelle ce dernier offre de vendre à la ville, pour son musée, une importante collection d'objets anciens. Renvoyé à la commission compétente.

Mme veuve Séguy demande la remise du prix de location du magasin qu'elle occupait à la mairie. Renvoyé à la commission des finances.

Le Conseil autorise M. le maire à louer ce magasin au mieux des intérêts de la ville.

Une demande de subvention du Véloce-Sport cadurcien est renvoyée à la commission des finances.

Une pétition des habitants de la rue du Petit-Mot, demandant un bec de gaz, est renvoyée à la commission.

M. Lacoste, employé à la mairie, demande une bourse pour sa fille, au collège de jeunes filles. Renvoyé à la commission des Ecoles.

M. Larrieu, concierge du Théâtre, demande à occuper un magasin, à titre gracieux, qui se trouve libre dans cet édifice. Renvoyé à la commission des finances.

Renouvellement des droits de place. — Renvoi aux deux commissions pour la préparation du cahier des charges.

M. Faure, ancien préposé d'octroi, sollicite du conseil un secours. Renvoyé à la commission des finances.

M. le Maire propose au Conseil de maintenir diverses affaires qui avaient été soumises à l'ancien Conseil, notamment le plan de ville, la caisse des retraites pour les employés de la ville, les compteurs à eau et le classement des grands travaux.

Le Conseil désigne M. Gaston, ingénieur, pour faire partie de la commission chargée de la confection du plan de ville, en remplacement de M. Gauthier.

Taxe de la viande de boucherie

M. Guiraudies donne lecture de la proposition ci-après :

Les conseillers municipaux soussignés ont l'honneur de déposer la proposition suivante : « La dernière taxe de la viande de boucherie,

qui remonte à une époque déjà lointaine, comprend des prix tellement élevés, que la population ouvrière notamment ne peut, avec de modestes salaires, acheter la viande qui lui serait cependant nécessaire pour entretenir ses forces. Cette partie si intéressante de la population doit s'imposer le plus souvent les plus dures privations pour procurer du bouillon gras aux malades qui seuls en font usage.

Les prix actuels ont pu, à une certaine époque peut-être, avoir leur raison d'être. Mais depuis deux mois environ, il s'est produit une baisse d'un tiers au moins sur le prix du bétail sur pied, aussi le public ne s'explique pas que les bouchers puissent maintenir la viande à un prix évidemment exagéré.

C'est pourquoi les soussignés, se faisant l'écho des ouvriers, ont l'honneur d'inviter la municipalité à réviser immédiatement la taxe en vigueur, qui est hors de proportion avec le prix du bétail.

À Cahors, le 23 mai 1896.
Ont signé : Guiraudies-Capdeville, Ch. Caviolle, Cayla, Relhié, Jubin, Bousquet.

M. le maire répond qu'il a chargé M. le commissaire de police d'étudier cette question.

Bains de rivière

M. Guiraudies donne également lecture de la proposition ci-après :

« Les Conseillers municipaux soussignés ont l'honneur de déposer la proposition suivante :

« Depuis longtemps déjà, une grande partie de la population féminine se trouve privée de prendre des bains de rivière, dont l'usage est si utile à la santé, par suite de la promiscuité qui existe forcément sur les points fréquentés par les baigneurs.

« Une ville de 15,000 âmes, située sur un magnifique cours d'eau, se doit d'avoir pour chaque sexe des emplacements distincts dont la surveillance soit facile. Elle a aussi le devoir d'établir sur les points réservés aux baigneurs des cabines pour les mettre à l'abri des indiscretions, et sur l'emplacement réservé aux hommes, un ponton ou une estrade pour servir d'école de natation.

« Aussi les soussignés, considérant que la saison des bains de rivière approche, ont l'honneur d'inviter la municipalité à organiser, dès à présent, le service des bains de rivière en s'inspirant des observations qui précèdent.

À Cahors, le 23 mai 1896.
Guiraudies-Capdeville, Ch. Caviolle, Cayla, Bousquet, Relhié, Jubin.

Renvoyé aux commissions des travaux publics et des finances.

Personnel de la voirie municipale

M. Jubin fait la proposition suivante :
« Dans une de ses séances, laquelle remonte à plusieurs années, le Conseil fut saisi d'un vœu qui avait pour objet la réorganisation du personnel attaché au service de la voirie municipale.

« C'est ce vœu, Messieurs, demeuré jusqu'ici sans solution, que les soussignés ont l'honneur de soumettre à votre approbation.

« C'est en raison, en effet, des avantages sérieux que la commune de Cahors serait appelée à retirer de la réorganisation importante dont s'agit, que les soussignés vous proposent de vouloir bien placer à la tête du service précité, un agent auquel il conviendrait de donner le titre de voyer-architecte en chef.

« Sans toucher en quoi que ce soit aux droits acquis, la création de ce nouvel emploi pourrait se faire en s'appuyant sur une délibération prise il y a quelques années par l'ancien Conseil, et dans laquelle se trouve mentionné qu'un concours à cet effet serait ouvert.

Jubin, Bousquet, Guiraudies-Capdeville, Relhié, Caviolle, Cayla.

Cette proposition est renvoyée à la commission des travaux publics.

Adjudication des travaux municipaux

M. Cayla fait la proposition suivante :
« Les soussignés ont l'honneur de formuler le vœu suivant qu'ils vous prient de vouloir bien adopter après examen :

« Considérant qu'il importe de gérer les finances de la ville avec le plus d'économie possible.

« Considérant que l'expérience prouve que le système de l'adjudication est celui qui, dans la plupart des cas donne les meilleurs résultats ; que ce système déjà employé pour certaines fournitures, notamment pour des travaux d'imprimerie, a fait faire à la ville une économie importante.

« Considérant d'autre part que pour des raisons que tout le monde comprend, pour des dépenses locales, il convient de ne pas s'adresser à d'autres négociants, entrepreneurs, fournisseurs que ceux de la commune de Cahors ;

« Le Conseil, après avoir délibéré, adopte la résolution suivante :

« Pour toutes les fournitures à faire pour les services de l'hôtel de ville et des établissements

communaux, pour tous les travaux à exécuter dans la ville de Cahors, la municipalité emploiera le système de l'adjudication publique ;
« Seront exclus de l'adjudication les étrangers à la commune de Cahors.

Cayla, Relhié, Bousquet, Guiraudies, Jubin.
Renvoyé à la commission des finances.

La Maternité

M. Cagnac critique la construction de la maternité le long de la rue du Lycée.

M. le Maire répond que la commission de l'hospice s'est conformée à l'avis et décision des inspecteurs de l'hygiène publique.

L'acqueduc de la rue St-Géry

M. Cagnac critique également le projet de construction de l'acqueduc de la rue St-Géry et demande au conseil de renvoyer ce projet à la commission des travaux publics, pour l'étudier à nouveau ainsi que l'ouverture de la rue Saint-Géry.

M. Caviolle appuie la proposition de M. Cagnac.
Par 14 voix contre 9 cette proposition est repoussée.

Cours d'agriculture

M. Talon propose la création d'un cours d'agriculture au Lycée Gambetta, et prie le conseil de voter une somme de 800 francs à cet effet.

M. Caviolle demande à quel moment on pourra faire ce cours par ce temps de surmenage.
La proposition de M. Talon est renvoyée à la commission des finances.

Le couronnement du Czar à Cahors

Cahors s'est brillamment associé, mardi, aux fêtes qui de tous côtés brillent en France en l'honneur du couronnement de l'Empereur de Russie.

La Préfecture, l'Hôtel de Ville et le cercle des officiers ainsi que bon nombre d'établissements publics ont été pavés dès le matin.

En outre, le soir, l'*Avenir Cadurcien* et l'*Orphéon* se sont fait entendre sur les Allées Fénélon.

Nous félicitons tous ceux qui ont pris l'initiative de cette manifestation patriotique.

Mariage

Les journaux parisiens nous apportent la nouvelle du mariage de M. le lieutenant-colonel d'infanterie de marine Pierre Pardes, avec Mlle Marie-Louise de Peros-Mandes.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Nos compatriotes

M. Valette juge de paix à Montcuq, est nommé au même poste à Mauvezin (Gers).

M. Planacassagne, préfet du Tarn, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Cambrai.

M. Talon, Ernest, sous-préfet de Nogent-sur-Seine, est nommé sous-préfet de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes).

L'équipe du Lycée Gambetta au lendit de Montauban

Mardi soir, une équipe composée de dix élèves de notre Lycée, qui vient de prendre part au lendit de Montauban, est rentrée à Cahors par l'express de neuf heures, accompagnée par M. Désaloms, répétiteur au Lycée Gambetta.

Nous publierons les succès obtenus par nos jeunes lycéens, lorsque le palmarès de cette fête sera connu.

Retour des « Sauveteurs du Lot » du concours de Carcassonne

Lundi soir, les gymnastes de la société des *Sauveteurs du Lot* sont rentrés à Cahors, par l'express de 9 heures. La musique l'*Avenir cadurcien* l'*Orphéon de Cahors*, s'étaient rendus à la gare pour les recevoir.

Le cortège se forme dans l'ordre suivant ; L'*avenir cadurcien* en tête, jouant des marches entraînantes ; les *Sauveteurs du Lot* et l'*orphéon*.

Arrivés à l'hôtel de ville, qui avait été illuminé pour la circonstance, une foule sympathique acclame nos jeunes gymnastes.

M. Guiraudies-Capdeville, président de la Société des sauveteurs, présente les gymnastes à M. le maire et dit que, grâce à la subvention accordée par la municipalité, ils ont pu se rendre au concours de Carcassonne d'où ils rapportent de beaux succès.

M. le maire prend ensuite la parole et s'exprime ainsi : « Mes chers gymnastes, les succès que vous venez d'obtenir au concours de Carcassonne sont le résultat de votre travail et du dévouement de votre président. Je vous engage à continuer dans cette voie, la municipalité sera toujours là pour vous encourager ».

Après ces quelques paroles, la musique l'*Avenir cadurcien*, joue la *Marseillaise* et l'*orphéon* chante un chœur : *Salut beau Midi*.

Commission départementale

La commission départementale se réunira samedi prochain, 30 mai, à 2 heures de l'après-midi, dans le local ordinaire de ses séances.

Concert de l'Orphéon

On nous prie d'annoncer que le prochain concert que l'Orphéon de Cahors devait offrir à ses membres patrons et dames patronnesses le 31 mai, est définitivement fixé au dimanche 7 juin.

Nous pouvons déjà affirmer que cette soirée, dont le programme comporte une attraction de premier ordre, sera une des plus brillantes auxquelles nous ayons jamais été conviés.

Dès que l'œuvre de la commission d'organisation sera entièrement terminée, nous nous promettons de faire connaître à nos lecteurs quelques-unes des surprises qui nous sont réservées.

Nomination

M. Balagayrie, ancien sous-officier d'infanterie de marine, fils de M. Balagayrie, maire de la commune d'Ussel, est nommé receveur-buraliste de 1^{re} classe à Menat (Puy-de-Dôme).

Le 7^e de ligne

Le 1^{er} bataillon du 7^e de ligne est parti ce matin à quatre heures, pour Moissac.

Le 3^e bataillon quittera Moissac samedi prochain pour rentrer à Cahors lundi 1^{er} juin.

Comme nous l'avons déjà dit, la musique du 7^e, qui avait accompagné le 3^e bataillon à Moissac rentrera à Cahors avec ce bataillon.

Le sergent Hoff

Le sergent Hoff, gardien de l'Arc de triomphe, appartenait, en 1870, au 7^e de ligne, en garnison à Cahors. Un grand nombre de ses anciens frères d'armes sont des méridionaux, ils habitent encore dans la région. Ils seront heureux de connaître la lettre que le sergent Hoff a reçue du colonel Nicolas Stromilov, du 107^e d'infanterie russe :

« Monsieur,
« Le 107^e d'infanterie de ligne de l'armée russe, flatté de votre aimable attention par l'envoi du tableau dédié à la gloire du 7^e d'infanterie française, vous prie d'accepter une coupe de la part de MM. les officiers et un tableau militaire de la part des sous-officiers du régiment, comme gage de leur franche et sincère admiration de vos éminents exploits militaires durant la campagne de 1871.

« En vous serrant la main, brave camarade, nous vous souhaitons tous de jouir, pendant de longues années encore, de ces souvenirs, en buvant votre petit coup à la prospérité de la belle France et en éprouvant la noble satisfaction d'un vieux soldat, à la pensée illustrée sur notre tableau, que les sentiments fraternels de nos armées amies, reposent sur les fondements inébranlables du respect réciproque, gagné honorablement par nos ancêtres sur les champs de bataille.

« Votre affectionné,
« Nicolas STROMILOV. »

Excursions à Mursens

Lundi a eu lieu l'excursion archéologique que la Société des études du Lot avait décidé de faire à l'oppidum gaulois de Mursens, sur la commune de Cras.

Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

Les médaillés coloniaux

Nous croyons savoir que, prochainement, les médaillés coloniaux, dans le but de créer des liens de camaraderie entre les anciens soldats et de fêter en même temps la remise des médailles coloniales, se réuniront à Cahors en un grand banquet.

Un comité qui vient de se fonder dans ce but, lancera, sous peu, des convocations aux anciens militaires décorés de la médaille coloniale.

Taxe de la viande de boucherie

M. le maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu les arrêtés en date des 27 avril et 7 août 1882 portant règlement de la boucherie ;

Vu les rapports de la police et les renseignements recueillis sur le prix du bétail sur pied.

Arrête :
Article premier. — A partir du 28 mai courant, le prix de la viande demeure taxé comme suit, sauf les exceptions mentionnées dans l'article 2 de l'arrêté du 7 août susvisé.

Bœuf. — 1^{re} catégorie, 1,60 le kil. ; 2^e catégorie, 1,30 le kil. ; 3^e catégorie, 0,80 le kil.

Vache. — 1^{re} catégorie, 1,30 le kil. ; 2^e catégorie, 1 le kil. ; 3^e catégorie, 0,50 le kilo.

Veau. — 1^{re} catégorie, 1,80 le kil. ; 2^e catégorie, 1,50 le kil. ; 3^e catégorie, 1,10 le kilo.

Mouton. — 1^{re} catégorie, 1,80 le kil. ; 2^e catégorie, 1,60 le kil. ; 3^e catégorie, 0,90 le kil.

Brebis. — 1^{re} catégorie, 1,50 le kil. ; 2^e catégorie, 1,30 le kil. ; 3^e catégorie, 0,70 le kil.

M. le commissaire de police est chargé de faire exécuter le présent arrêté.

Accident

Lundi matin, deux wagons du train de marchandises n° 2668 venant de Montauban ont déraillé au passage à niveau de la maisonnette n° 336, à 1,800 mètres environ de la gare de Lalbenque.

Ce déraillement qui, heureusement, n'a fait aucune victime, car les dégâts sont purement matériels, a été occasionné par un cheval attelé à une voiture.

Ce cheval conduit par son maître qui attendait le passage du train pour traverser la voie, pris de frayeur, au moment où ce train passait, s'est emballé subitement, s'est précipité sur la barrière, qu'il a brisée et fait tomber, et est ensuite allé heurter le milieu du train où il a été tué sur

le coup. Le conducteur qui, avait pu descendre à temps de sa voiture, n'a pas eu de mal.

Par suite de cet accident, le train de voyageurs qui devait arriver en gare de Cahors à 9 heures 20 a eu deux heures de retard. La compagnie a dû former un train spécial pour Brive à 9 heures 30.

Le drame de Puy-l'Evêque

Lundi matin, à 7 heures, au moment où on allait enlever le corps de la victime, le nommé Aunès, tireur de sable, qui continuait les recherches, dans le Lot, a ramené avec sa gaffe le corps du meurtrier, encore tout contracturé par les derniers spasmes, tous les membres raidis, les doigts recroquevillés. Au cou était attaché par une assez forte corde d'environ 1 m. 50 un sac renfermant une grosse pierre pesant environ 10 kilogrammes.

M. Pasch, maire de Puy-l'Evêque, s'est le premier transporté sur les lieux, en attendant l'arrivée de la gendarmerie et de M. le Juge de paix immédiatement prévenu.

Les obsèques de Marie Rey, épouse Lacavalerie, la victime, ont eu lieu au cimetière d'Issudol au milieu d'une affluente considérable, toute la population, dont elle possédait l'estime, ayant voulu apporter à la malheureuse famille l'expression de ses sympathiques regrets.

Gourdon

Le banquet républicain offert à MM. de Verninac, sénateur et Lachèze, député de l'arrondissement de Gourdon, a eu lieu dimanche, à midi précis, dans le préau de l'école communale des garçons superbement décoré pour la circonstance. Ce banquet était très important par le nombre des convives.

Au dessert, des discours ont été prononcés par M. Linol, Maire de Gourdon, Lachèze député, et de Verninac, sénateur.

Une quête au profit des pauvres a été faite par deux commissaires du banquet ; elle a produit la somme de 55 francs, qui sera versée au bureau de bienfaisance.

Le soir, à 8 heures et demie, les membres du Cercle républicain démocratique ont offert un punch d'honneur à MM. de Verninac et Lachèze, leurs présidents d'honneur.

Figeac

M. Olivier Prady, avocat à Gourdon, nommé récemment juge suppléant au tribunal de Figeac, en remplacement de M. Lacroix, a prêté serment hier.

On a retiré samedi soir d'un lac, à Claviers, commune de Lissac, le nommé Mir, métayer, chez Mme Roques. On attribue ce suicide à des dérangement cérébraux. La gendarmerie s'est transportée sur les lieux accompagnée de M. le docteur Brugel.

Lalbenque

Notre compatriote, le sergent-major A. Bucamp, qui a eu les deux jambes brisées dans la catastrophe d'Adelia, vient d'être nommé adjudant.

Nous adressons à notre compatriote, dont l'état est assez satisfaisant, nos sincères félicitations ainsi que nos vœux de prompt rétablissement.

Montcuq

M. Marcadet, est nommé juge de paix de Montcuq.

Loupiac

Dans cette commune, qui a, du reste, un nom prédestiné, un loup a mis à mort, paraît-il, vingt moutons appartenant à M. Véry.
On demande une battue.

Aux Cadurciennes Élégantes

Cherchez-vous une bonne couturière ?
Apprenez avec satisfaction,
Que **Mlle MARTINE** pourra vous faire !
Un **Costume** et à bonnes conditions.
Toilette de Ville, Robes de soirée
Voir l'élégance, façon soignée.

Qu'on se le dise.

GUERISON DES HERNIES



MEMBRE DU JURY ET HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, brevets s. g. d. g.

Les récompenses obtenues par M. J. GLASER, pour ses appareils herniaires, prouvent une fois de plus les services que le spécialiste peut rendre aux personnes atteintes de cette cruelle infirmité. Sans faire de grandes phrases, nous dirons simplement à nos lecteurs intéressés que M. J. GLASER garantit l'efficacité, la solidité de ses bandages sans ressorts, brevets s. g. d. g. et la contention radicale de toute hernie quel que soit le cas ; contention indispensable pour obtenir guérison complète. Envoyer 60 cent. en timbres pour recevoir la brochure explicative, pour connaître sa méthode à J. GLASER, spécialiste-herniaire, propriétaire à Héricourt (Haute-Saône). Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs à aller consulter M. J. GLASER, à Auch, le 2 juin, hôtel de France ; à Agen, le 3, hôtel des Ambassadeurs ; à Cahors, le 4, hôtel des Ambassadeurs ; à Montauban, le 5, hôtel de l'Europe ; à Toulouse, les 6 et 7, hôtel de la Poste.

L'INSTITUT des BÉGUES de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le

Bégaiement
ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS de PRONONCIATION
le 15 juin
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

**Une Action de Mine d'Or
Pour Rien**

A chaque abonné au journal
Les Nouvelles

DE CRIPPLE CREEK

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ
Des Mines d'Or du Colorado, E. U.

CE JOURNAL — l'Édition française du plus important organe des Mines d'Or aux États-Unis, le

AMERICAN GOLD MINING RECORD est publié à Chicago et entretient des correspondants dans tous les centres aurifères de l'Ouest et spécialement dans le district de

CRIPPLE CREEK, COLORADO,

le camp minier le plus étonnant et le plus productif découvert jusqu'à ce jour.

Encore à ses débuts, ce district a produit, en 1895,

42.000.000 de francs d'Or

et, à l'heure qu'il est, sa production dépasse

6.000.000 DE FRANCS PAR MOIS

Deux Compagnies aurifères de ce district appartiennent à des Syndicats français. Les actions de l'une,

LA VICTOR

émises à 5 francs, se vendent couramment fr. 38.50 en Bourse de New-York et donnent un revenu annuel de 22 pour cent; et l'autre,

LA REBECCA

fait prime en Bourse de Paris et paye de gros dividendes.

Désireux de faire connaître à tous la merveilleuse situation et le grand avenir des

Mines d'or de Cripple Creek,

les propriétaires des « Nouvelles de Cripple Creek » ont acquis un certain nombre d'actions de la

LOYAL GOLD MINING COMP.

(Société anonyme)

MINE D'OR « **LA LOYALE** » MINE D'OR

et ont décidé de donner en *Prime Gratuite*

UNE ACTION DE UN DOLDAR,

(CINQ FRANCS) entièrement libérée,

à tout abonné d'un an au journal

Les Nouvelles de Cripple Creek,

lui assurant, ainsi, d'un seul coup, une circulation

énorme dans tous les pays de langue française et augmentant d'autant la valeur de la publicité de leur journal.

Un titre d'action de CINQ FRANCS, entièrement libéré, sera donc expédié par retour du courrier à toute personne qui enverra un Mandat-Poste de la somme de cinq francs à l'ordre du directeur de l'

American Gold Mining Record

313-145 La Salle Street,

CHICAGO, ÉTATS-UNIS,

Et elle recevra chaque mois régulièrement

Les Nouvelles de Cripple Creek

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ

des Mines d'Or du Colorado

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}

56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements: 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

L'invasion noire

Par le capitaine DANRIT, — Illustrée par Paul de SÉMANT

Le capitaine Danrit poursuit très régulièrement le cours de son remarquable roman de guerre.

L'invasion noire n'est pas seulement une publication romanesque des plus dramatiques, c'est une leçon d'histoire, un résumé de découvertes africaines les plus récentes, c'est un exposé grandiose qui émeut, empoigne, inquiète et sert de cadre aux souvenirs historiques réels, aux descriptions géographiques exactes. En s'intéressant à des événements imaginaires, on apprend à connaître l'Afrique telle que nous l'ont révélée les derniers explorateurs.

Le second volume de **L'invasion noire** a paru dernièrement. Il mettait en scène la concentration hypothétique des troupes du continent noir à la Mecque avant l'assaut qu'elles se proposaient de donner à l'Europe, conduites par un nouveau Mahomet.

Dans la troisième partie qui paraît aujourd'hui, on voit l'invasion noire, arrivée à Constantinople, s'y organiser et dévaster l'Europe en la traversant pour arriver jusque sous les murs de Paris.

Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans la *Guerre de demain*, le capitaine Danrit a composé un roman d'une puissance saisissante, où sont mis en scène les épisodes les plus dramatiques d'une guerre acharnée et cruelle.

L'invasion noire est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

Si vous voulez bien vous porter, si vous voulez avoir un conseiller médical qui veille sur votre santé — abonnez-vous au

JOURNAL DE LA SANTÉ

Cet excellent organe de vulgarisation scientifique paraît tous les dimanches en 32 pages, avec gravures dans le texte.

C'est la revue de famille par excellence; sa lecture est instructive, amusante et utile à tous.

Chaque abonné a droit à 52 consultations gratuites, données par la voie du journal.

Les souscripteurs ont droit à l'une des primes gratuites ci-après:

1^o *Le Dictionnaire de l'homme sain et de l'homme malade*, par le Dr Rossi;

2^o *Les Mille et un Conseils* du Dr Marc.

3^o *Le Dictionnaire d'hygiène alimentaire*, par Gaston Percheron.

Abonnements: France, 6 fr. Étranger, 8 fr. N. B. — Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.

Envoyer mandat ou timbres-poste au *Journal de la Santé*, 5, boulevard Montmartre, Paris. — Spécimen gratis.

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES** les **LIBRAIRES**

et à l'Imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. —

Sur toile avec étui chagriné, 1 fr. 50. —

25 centimes en plus par la poste.

EXPOSITION



CAHORS 1881

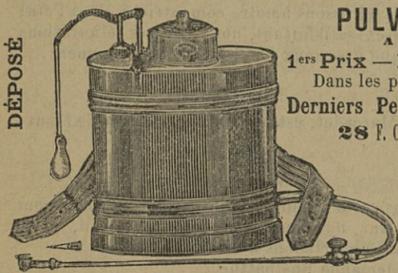
B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

IMPUISSANCE de l'homme Stérilité de la femme. Pilules effet immédiat, sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique **Spitaëls**, ph., Lille. Envoi discret.



Le propriétaire-gérant: LAYOU.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez **M. VIGOUROUX**.

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître:

Nos *Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines*.

Prix: 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP

id. n° 1 375 fr. —

id. n° 2 325 fr. —

Bicyclette de luxe p^r dames 575 fr. pneumatique DUNLOP

id. n° 1 id. 450 fr. —

id. n° 2 id. 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à **M. Jean LARRIVE**, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.